# Vision
# SUR LE LAC

Hiver 2019-2020

HUMAINE

# MOT DE LA MAIRESSE

*Chères citoyennes, chers citoyens,*

*Dans ce dernier numéro du bulletin* ***Vision sur le lac*** *de 2019, vous retrouverez une programmation relevée pour profiter pleinement de la saison hivernale. J'en profite d'ailleurs pour solliciter la collaboration de tout un chacun lorsque vient le temps de déneiger son entrée résidentielle; consultez les consignes dans la section Travaux publics.*



*Vous pourrez également en apprendre davantage sur les travaux de réfection de la digue. Le projet se déroule selon l'échéancier prévu afin que les personnes vivant au sud du chemin d'Oka soient bien protégées lors de la prochaine crue printanière. À cet égard, mon administration travaille à développer un programme d'aide destiné aux propriétaires sinistrés occupants, dont la résidence a été démolie ou vendue, et qui souhaitent acquérir une nouvelle maison. Ils seront éligibles à une subvention équivalente à la valeur des droits de mutation immobilière.*

*En terminant, je remercie Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour les mesures d'aide gouvernementales spéciales annoncées le 15 novembre dernier. De ce fait, afin de regrouper tous les programmes et les ressources offertes par la Ville et les partenaires gouvernementaux aux sinistrés, un dépliant leur sera acheminé.*

*Au nom des membres du conseil municipal, je vous souhaite de très joyeuses fêtes et une année 2020 marquée par la sérénité et la santé.*

La mairesse, M^e^ Sonia Paulus
**s.paulus@vsmsll.ca**

Comité des installations sportives partagées | Comité sur les incendies |
Comité sur les mesures d'urgence | Régie de police | Responsable du bulletin *Vision sur le Lac*

## DÉJEUNERS DE LA MAIRESSE

Si vous souhaitez vous entretenir avec moi à propos d'un sujet qui vous tient à cœur, d'un projet, d'une suggestion ou d'une problématique, vous êtes cordialement invité à participer aux déjeuners-causeries qui se tiennent à l'hôtel de ville un samedi par mois, de 9 h 30 à 11 h. Joignez-vous à la discussion ! Veuillez confirmer votre présence en communiquant au 450 472-7310, poste 144.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardis**
26 novembre
17 décembre

## DÉJEUNERS DE LA MAIRESSE

**Samedi**
23 novembre

Les dates pour l'année 2020 seront publiées dans le calendrier municipal, qui vous sera posté en décembre.

## SOMMAIRE

**2** Mot de la mairesse
**3** Votre conseil
**4** Actualités
**8** Travaux publics
**10** Environnement
**11** Urbanisme
**12** Subventions environnementales
**13** Loisirs et culture
**28** Sécurité publique
**30** Organismes
**32** Nous joindre

## SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Vous souhaitez recevoir les appels automatisés de la Ville lors de situations d'urgence ou lorsque des messages importants doivent vous être transmis ? Inscrivez-vous à notre système d'appels automatisés. Notez qu'il s'agit d'un système indépendant de tous les autres services de la Ville. Veuillez nous transmettre vos coordonnées (adresse et un seul numéro de téléphone par résidence) en écrivant à l'adresse suivante : **g.beala@vsmsll.ca** ou en appelant au 450 472-7310, poste 109. Vous pourrez ainsi recevoir nos messages sur votre téléphone à la maison ou sur votre cellulaire.

### FRANÇOIS RACINE
**District 1 | f.racine@vsmsll.ca**

Comité consultatif d'urbanisme
Comité de circulation
Comité des finances et des ressources humaines
Comité des travaux publics
Comité sur les mesures d'urgence
Régie de police

### JEAN-GUY LAJEUNESSE
**District 2 | jg.lajeunesse@vsmsll.ca**

Comité des travaux publics
Comité loisirs, arts et culture
Tricentris, centre de tri
Comité consultatif en environnement
Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

### YVES LEGAULT
**District 3 | y.legault@vsmsll.ca**

Comité des finances et des ressources humaines
Comité des installations sportives partagées
Comité sur les incendies
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

### JEAN-GUY BLEAU
**District 4 | jg.bleau@vsmsll.ca**

Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Office régional d'habitation
Comité de circulation
Tricentris, centre de tri

### FRANÇOIS ROBILLARD
**District 5 | f.robillard@vsmsll.ca**

### FRÉDÉRIQUE LANTHIER
**District 6 | f.lanthier@vsmsll.ca**

Comité consultatif en environnement
Comité consultatif d'urbanisme
Comité loisirs, arts et culture

# TRAVAUX DE LA DIGUE

...

## Explication des travaux et échéancier

À la suite des inondations du printemps 2019, le gouvernement du Québec a autorisé la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à procéder à des travaux de renforcement, de rehaussement, d'imperméabilisation et de prolongement de la digue selon les plus hauts standards d'ingénierie. Ainsi, depuis le 19 août dernier, les travaux sont en cours et se poursuivront de manière prioritaire afin d'assurer la sécurité de tout le territoire en vue de la prochaine crue printanière.

### La digue prévue

Située à une élévation de 26,5 mètres au-dessus du niveau de la mer, elle est érigée selon des principes techniques ayant fait leurs preuves mondialement. Elle est composée d'un rideau de palplanches enfoncé dans un sol imperméable, d'un enrochement robuste et calibré du côté du lac, et d'un chemin d'accès sur la crête (non public) afin d'assurer un entretien efficace.



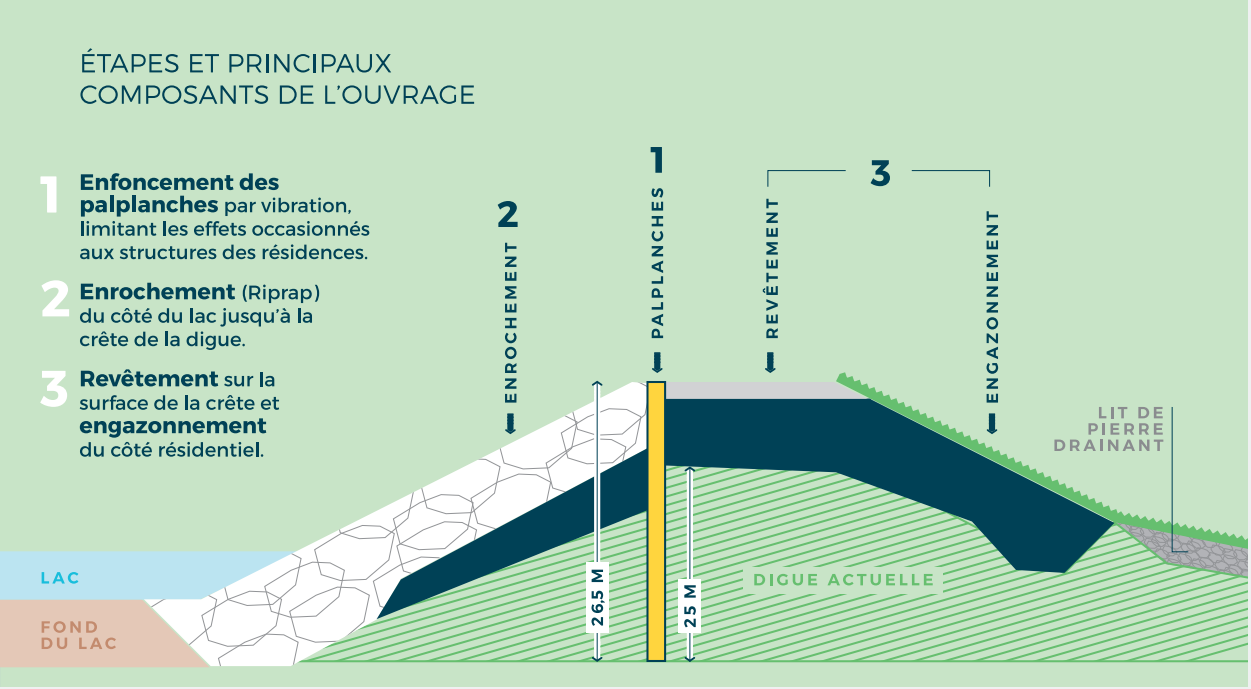

## ÉCHÉANCIER 2019-2020

### Digue végétale

Les travaux dans la partie végétale de la digue avancent selon l'échéancier prévu. En effet, d'ici la fin de cette année, toutes les palplanches seront enfoncées, et l'enrochement du côté du lac sera terminé. Ces premières opérations assureront un niveau de sécurité accru. Les travaux de pose de matériaux granulaires servant à niveler le dessus et les abords de la digue seront effectués au début de l'année 2020, dès que les conditions le permettront. L'installation du drain au pied de la digue, tout comme les travaux d'engazonnement et de remise en état du côté terrain, seront effectués dès que possible, au printemps.

### Murs de béton et implantation

Cette phase, qui comprend la construction d'une digue en remblai devant les murs existants ainsi que la construction du prolongement de la digue à l'extrémité est de la ville, a débuté en novembre et se poursuivra cet hiver. Les mêmes principes de construction seront appliqués, soit l'insertion de palplanches dans un sol imperméable et la mise en place d'un enrochement robuste et calibré du côté lac. Cette première partie des travaux assurera un niveau de sécurité accru. Les étapes d'engazonnement, de nivelage de la crête et de remise en état seront effectuées dès que possible au printemps 2020.

**Au terme des travaux, la digue protégera entièrement la ville, d'est en ouest, contre la prochaine crue printanière.**

## CARTE INTERACTIVE

Pour suivre l'avancement des travaux en temps réel, nous vous invitons à consulter la carte interactive des travaux sous l'onglet **Travaux sur la digue**, situé dans la section **Info sinistrés + carte des travaux de la digue** de notre site Web.

# TAXES MUNICIPALES

...

## Votre compte en ligne avec Voilà!

**Via votre dossier citoyen, vous pouvez consulter et recevoir votre compte de taxes en ligne.**

### COMMENT VOUS INSCRIRE ?

1 – Allez dans votre dossier de citoyen, sous l'onglet **Propriété**

2 – Sélectionnez l'onglet **Ajouter une propriété**

3 – Entrez votre adresse

Par la suite, vous pourrez joindre votre compte de taxes à votre dossier et le visionner en ligne. Notez que vous aurez besoin de votre numéro de compte et du montant de votre premier paiement de taxes apparaissant sur votre dernier relevé.

Vous pouvez également vous abonner pour recevoir votre compte de taxes 2020 exclusivement en ligne. En choisissant cette option, lorsque votre compte de taxes sera disponible dans votre dossier citoyen, vous recevrez un courriel à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'inscription de votre compte, contactez le Service de la trésorerie au 450 472-7310, poste 100.

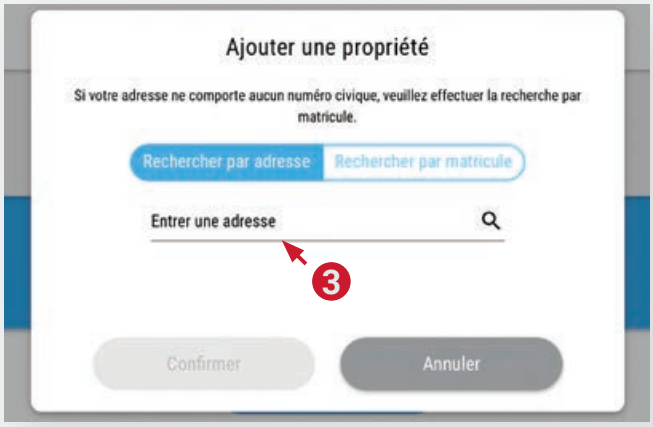


**Tous les citoyens** en mesure de visualiser leur compte de taxes en ligne **recevront un courriel** dès que le nouveau **relevé électronique** sera disponible, et **recevront la copie papier** dans les **semaines suivantes**.

## CÉRÉMONIE UNE NAISSANCE, DEUX ARBRES

### 132 arbres plantés cette année dans le cadre du programme

Toujours très attendue, la cérémonie annuelle de remise des certificats dans le cadre du programme *Une naissance, deux arbres* a eu lieu le 6 octobre dernier au centre communautaire. Les parents de 66 poupons nés en 2018 et 2019 ont décidé de se prévaloir du programme et ont reçu un certificat personnalisé avec la photo de leur enfant ainsi qu'une fiche descriptive de l'arbre sélectionné.

Pour chaque arbre remis aux familles, un deuxième a été planté par la Ville dans un espace vert du territoire. C'est donc 132 arbres qui ont été plantés et qui embelliront le territoire marthelacquois pour les générations à venir.

Près de 150 personnes, en majorité des membres de la famille, se sont déplacées pour souligner l'événement. Vous pouvez déjà vous inscrire pour une remise en 2020 : obtenez tous les détails sous l'onglet **Subventions environnementales** de notre site Web.

## STATIONNEMENT DE NUIT

Du 15 novembre au 15 avril, la Ville rappelle que le stationnement sur la voie publique est **interdit de minuit à 7 h**.

## COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte annuelle des sapins de Noël aura lieu les lundis **6 et 13 janvier**. Les citoyens qui désirent se débarrasser de leur sapin naturel sont invités à le dégarnir, puis à le déposer en bordure de la rue la veille de la collecte après 20 h ou avant 6 h le jour de la collecte.

Assurez-vous qu'il n'est pas pris dans un amas de neige ou de glace, sans quoi il ne sera pas ramassé.

## FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion du congé des fêtes, soit du 21 décembre au 5 janvier.

Pour contacter les policiers de façon non urgente durant cette période, veuillez composer le 450 974-5300. S'il s'agit d'une urgence, composez le 911.

# SUR LA ROUTE CET HIVER ...

**En période hivernale, contribuez à améliorer la sécurité et la qualité du déneigement en respectant ces indications.**

## Enlèvement de la neige

En prévision des nombreuses bordées de neige à venir cet hiver, nous tenons à vous rappeler que la neige ne doit pas être poussée ou déposée sur :

- les chemins publics ;
- les trottoirs ;
- les sentiers récréatifs ;
- les places publiques ;
- les terrains privés (à moins d'avoir le consentement du propriétaire) ;
- les bornes-fontaines.

Si vous confiez l'enlèvement de la neige sur votre propriété à un entrepreneur, convenez avec lui du meilleur endroit où déposer la neige, afin qu'il ne la souffle pas dans la rue ou sur le terrain du voisin.

**Les citoyens ont un important rôle à jouer afin de faciliter les opérations de déneigement.**

## Emplacement des bacs

En période hivernale, afin de permettre un déneigement adéquat, les bacs de collecte doivent se trouver à environ **1 m à l'intérieur de votre terrain ou entrée charretière**, et ne **jamais** être placés sur le **trottoir**. Pourquoi ? Si les bacs sont dans la rue ou sur l'accotement, les souffleuses devront les contourner, rétrécissant ainsi la voie déneigée, ou rendant impossible l'opération de déneigement du trottoir.

Bien que la réglementation autorise de placer les bacs en bordure de rue la veille à compter de 20 h, **attendre au lendemain matin** permet de libérer la voie de tout obstacle et d'effectuer un déneigement optimal des rues.

## Rappel aux déneigeurs privés

En vertu du règlement 631, chaque entrepreneur en déneigement d'entrées privées doit obtenir un **permis délivré par la Ville** avant d'entamer sa saison d'activités. À cet effet, l'entrepreneur doit se présenter au garage municipal pour déposer sa demande. Le coût du permis pour la première année est de 100 $ ; le renouvellement (deux années consécutives) est fixé à 50 $. Nous suggérons donc à la population d'exiger que l'entrepreneur possède un permis d'exploitation valide avant de signer le contrat.

# RECYCLAGE DES APPAREILS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Vous pouvez venir porter au garage municipal, sans frais, vos appareils **informatiques** et **électroniques** en fin de vie, où ils seront gérés en vertu des normes environnementales les plus rigoureuses.

Après la collecte et le triage, les produits sont acheminés à un centre de recyclage afin d'en retirer les matières préoccupantes pour l'environnement.

## Appareils acceptés

- Ordinateurs et leurs périphériques : souris, clavier, haut-parleur, moniteur, imprimante ;
- Consoles de jeux vidéo, manettes, jeux portables **(sans les piles)** ;
- Téléviseurs, lecteurs DVD, téléphones cellulaires et conventionnels ;
- Radios, caméras, écouteurs, produits audio et cinéma maison.

Dans le doute, référez-vous à notre site Web sous l'onglet **Travaux publics**.

**Les appareils électriques et électroménagers ne sont pas acceptés : micro-ondes, cafetière, aspirateur, grille-pain, etc. Vous devez les jeter dans le bac à déchets ultimes.**

## Borne-fontaine

Par mesure de sécurité, il est très important que les bornes-fontaines soient **accessibles en tout temps** afin de ne pas nuire aux interventions d'urgence. C'est pourquoi il est strictement interdit de mettre de la neige sur celles-ci lorsque vous déneigez votre terrain. Nous vous demandons de bien informer votre déneigeur à cet effet.

## Cendres de foyer

Les cendres que vous récupérez de votre foyer doivent être déposées dans un contenant métallique à fond surélevé, à l'extérieur, loin de toute matière combustible. **Une fois qu'elles sont éteintes et refroidies**, elles peuvent être jetées dans le **bac brun** avec les matières organiques, où elles contribueront au compostage.

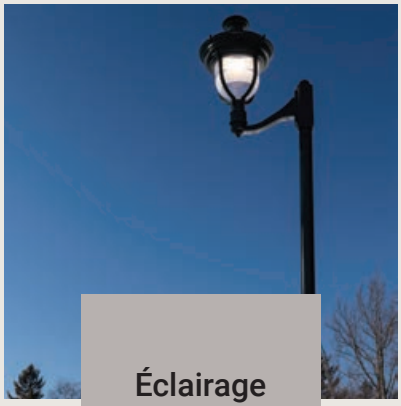

## Éclairage de rue

Si vous constatez la **défectuosité** d'un lampadaire (clignotements, lumière constamment éteinte ou allumée), déterminez **l'emplacement** de ce dernier en indiquant l'**adresse** où il est situé, et le numéro qui est inscrit sur le poteau, le cas échéant.

Rapportez le bris au 450 472-7310, poste 116, ou envoyez un courriel à **travauxpublics@vsmsll.ca**.

# MATIÈRES ORGANIQUES

## 3 grandes catégories pour vous simplifier le tri !

**Nourriture**
Ça se mange ?

**Emballage de carton souillé**
C'est sale et graisseux ?

**Jardinage**
C'est un résidu de jardin ?

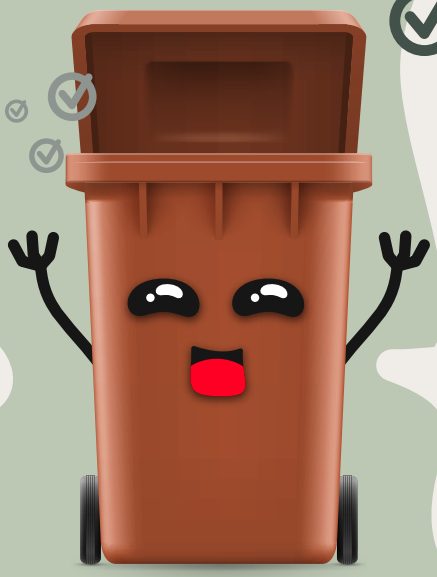

## AUTRES MATIÈRES ACCEPTÉES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique **exclus**)
- Cendres froides
- Tous les types de litière pour animaux, agglomérante incluse
- Excréments de chien dans un **sac de papier** ou enveloppés dans du papier

## MATIÈRES REFUSÉES

- × Animaux morts
- × Couches de bébé et serviettes hygiéniques
- × Verre et métal
- × Soie dentaire et cotons-tiges
- × Sacs d'aspirateur et leur contenu
- × Gommes à mâcher et médicaments
- × Chandelles et mégots de cigarette
- × Charpie de sécheuse et feuilles d'assouplissant
- × Gypse, roches, gravier de rue
- × Bois traité et céramique

**Aucun sac de plastique**
Même compostable, biodégradable et oxobiodégradable

**Jamais dans le bac brun**

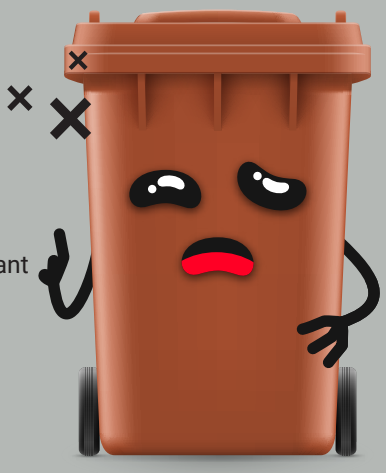

Je ne suis pas une POUBELLE !

## ABRI TEMPORAIRE

### Autorisé du 15 octobre au 15 avril

L'abri d'auto temporaire consiste en une structure tubulaire de métal recouverte d'une toile. Son installation est permise en période hivernale uniquement du 15 octobre au 15 avril suivant. Il n'est **pas nécessaire de se procurer un permis** pour l'installation d'un abri d'auto temporaire.

Cependant, l'abri d'auto temporaire doit :

- Servir seulement à garer des véhicules automobiles ou à protéger des passages piétonniers ;
- Être érigé sur un espace de stationnement ou sur la voie d'accès à cet espace ;
- Être installé à une distance minimale de 0,3 m (1 pied) de l'emprise de la voie publique ;
- Avoir une hauteur maximale de 3 m (10 pieds) ;
- Dans le cas d'un terrain en coin, ne jamais être situé dans le triangle de visibilité, fixé à 6 m (20 pieds) du point de rencontre des lignes de rue bordant le terrain.

La Ville ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage causé aux abris d'auto temporaires par sa machinerie et ses employés au cours des travaux d'entretien des rues, si ces abris ne sont pas érigés conformément à la réglementation municipale applicable.

## UTILISATION DE L'EMPRISE DE RUE À DES FINS PERSONNELLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac rappelle à ses citoyens que l'espace compris entre la limite d'une propriété privée (généralement à partir du « bonhomme à eau ») et le bord de la rue ou du trottoir constitue l'emprise municipale. Cette emprise appartient à la Ville et sert principalement à l'installation de services publics, tels que les bornes d'incendie, l'éclairage, la signalisation routière et, dans certains cas, les installations d'Hydro-Québec, de Vidéotron et de Bell.

Or, plusieurs citoyens utilisent une partie de l'emprise de rue à des fins personnelles, par exemple pour y installer une clôture, pour aménager l'espace à l'aide de pierres décoratives, pour stationner des voitures ou pour planter des arbres. Lorsqu'un citoyen empiète sur l'emprise de rue, le risque de bris d'équipement de la Ville et des installations souterraines est accru, sans oublier que cela restreint l'accès à cette portion de terrain, qui demeure une propriété municipale.

Pour valider la limite de l'emprise de rue, les résidents sont invités à vérifier leur certificat de localisation. Il indique avec précision la distance entre le mur d'une propriété et la limite de l'emprise (limite de terrain).

L'emprise appartient à la Ville et sert à l'installation de services publics.

## UNE NAISSANCE, DEUX ARBRES

**Un programme qui témoigne d'une ville en pleine croissance.**

Le programme *Une naissance, deux arbres* est une initiative environnementale permettant aux parents de poser un geste écologique pour souligner l'arrivée de leur enfant. Si admissibles, les familles inscrites recevront une essence d'arbre préalablement choisie qu'elles devront planter sur leur propriété ou à l'intérieur des limites de la ville. Pour chaque arbre remis, un deuxième sera planté par la Ville dans une placette ou un espace vert du territoire.

Téléchargez le formulaire d'inscription sous l'onglet **Subventions environnementales** de notre site Web et présentez-vous à l'hôtel de ville muni de ce formulaire rempli ainsi que des documents suivants :

- une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant ;
- un document prouvant que l'un des deux parents était propriétaire et résident sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au moment de la naissance ou de l'adoption.

Vous devez faire parvenir une photographie en haute résolution de l'enfant (en format JPEG), qui sera par la suite utilisée pour produire le certificat, à l'adresse suivante : **g.beala@vsmsll.ca**. La cérémonie de remise des certificats aura lieu en octobre de l'année prochaine et la date limite pour s'inscrire est le 5 septembre 2020.

## AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est fière d'encourager l'usage de couches réutilisables afin de réduire l'enfouissement. Ainsi, elle accorde aux parents d'enfants de 18 mois et moins qui résident sur son territoire une aide financière pour l'achat de ce type de couches.

Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) de couches réutilisables d'une valeur de 200 $ et plus, avant les taxes, les familles participantes recevront un remboursement de 150 $. Une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant et par année civile s'applique.

**Une initiative écoresponsable et un geste payant !**

**Pour tous les détails sur nos subventions environnementales et pour télécharger nos formulaires, visitez notre site Web à vsmsll.ca sous l'onglet Services municipaux > Subventions environnementales.**

# DES ACTIVITÉS AMUSANTES POUR SE GARDER AU CHAUD CET HIVER !

...

Programmation des loisirs

Camp de la relâche scolaire

Horaire des patinoires

Bibliothèque et activités culturelles

# LES MODALITÉS

...

**Activités de loisirs d'hiver**

## PÉRIODE D'INSCRIPTION

**Résident :**
2 au 15 décembre

**Non-résident :**
9 au 15 décembre

## DÉBUT DE SESSION

À partir du 13 janvier

Les activités feront relâche du 2 au 8 mars

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**En ligne : vsmsll.ca**
Dès 8 h 30

**En personne**
Service des loisirs et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie

**Lundi au jeudi**
8 h 30 à 16 h 30
**Vendredi**
8 h 30 à 12 h

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

**En ligne**
Carte de crédit seulement

**En personne**
Argent comptant, carte de crédit et paiement direct

## CARTE DU CITOYEN ET DU NON-RÉSIDENT

La carte du citoyen ou du non-résident doit être valide au moment de l'inscription. Consultez la section **Carte du citoyen** sur le site Web à **vsmsll.ca** pour plus d'information.

## ANNULATION D'ACTIVITÉS

La Ville se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant. Elle peut aussi modifier l'horaire ou la formule à la suite de la période d'inscription afin de permettre la tenue d'un cours. Le cas échéant, les personnes inscrites seront avisées du changement et pourront choisir de se désister. Les frais d'inscription seront remboursés en totalité dans ce dernier cas, ainsi qu'en cas d'annulation complète d'une activité.

La Ville se réserve également le droit de reporter ou de créditer un cours annulé pendant la session.

## LIEUX DES ACTIVITÉS

**Bibliothèque Laurent-Savage**
99, rue de la Mairie

**Centre communautaire**
99, rue de la Mairie

**Chalet municipal**
3100, rue Laurin

**École des Lucioles**
320, rue de la Sève

**École des Grands-Vents**
3180, rue Laurin

**École Horizon-du-Lac**
3102, rue de l'Église

**École Liberté-Jeunesse**
2919, boulevard des Promenades

# ACTIVITÉS JEUNESSE

...

**Du plaisir tout l'hiver, en bonne compagnie !**

## ABC DU SPORT 16 MOIS-6 ANS

**HORAIRE**
**Dimanche**
8 h 45 à 9 h 15
(16-26 mois, parent-enfant)
9 h 20 à 10 h 05
(2-3 ans, parent-enfant)
10 h 10 à 10 h 55
(3-4 ans, parent-enfant)
11 h à 12 h
(4-6 ans, sans parent)
12 h 05 à 12 h 50
(2-3 ans, parent-enfant)

**LIEU**
École des Grands-Vents

**COÛT**
95 $ (16-26 mois)
130 $ (2 à 6 ans)
Pour 8 semaines

## ATELIERS PRÉSCOLAIRES 3-5 ANS

NOUVEAUX GROUPES

**HORAIRE**
**Mercredi**
8 h 30 à 11 h 30 (3-5 ans)
**Jeudi**
8 h 30 à 11 h 30 (3 ans)
**Vendredi**
8 h 30 à 11 h 30 (4-5 ans)

**LIEU**
Chalet municipal

**COÛT**
170 $ - 1 fois/semaine
325 $ - 2 fois/semaine
Pour 10 semaines

## BADMINTON FAMILIAL 5-17 ANS*

**HORAIRE**
**Mardi**
18 h à 19 h 30
19 h 30 à 21 h

**LIEU**
École des Grands-Vents

**COÛT**
40 $ (prix par personne)
Pour 10 semaines

* L'enfant doit obligatoirement être accompagné d'un adulte inscrit.

## BRICOLAGE | 5-8 ANS

NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Mardi**
18 h à 19 h 15

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
80 $ pour 10 semaines

## CHANT | 8-13 ANS

**HORAIRE**
**Mardi**
18 h 30 à 19 h 30

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
80 $ pour 10 semaines

## CIRQUE | 4-18 ANS

**HORAIRE**
**Samedi**
9 h à 10 h
(4-6 ans)
10 h à 11 h 30
(7-12 ans, débutant)
11 h 30 à 13 h 30
(13-17 ans, intermédiaire ou selon les acquis)

**LIEU**
École Liberté-Jeunesse

**COÛT**
115 $ (4-6 ans)
140 $ (7-12 ans)
173 $ (13-17 ans)
Pour 10 semaines

## DANSE BALLET JAZZ 8-12 ANS

DE RETOUR !

**HORAIRE**
**Samedi**
12 h 30 à 13 h 30

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## DANSE COMÉDIE MUSICALE 6-9 ANS

DE RETOUR !

**HORAIRE**
**Samedi**
15 h à 16 h

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## DANSE CRÉATIVE 3-5 ANS

DE RETOUR !

**HORAIRE**
**Mercredi**
18 h à 18 h 55 (3-4 ans)
**Samedi**
8 h 45 à 9 h 40 (4-5 ans)
9 h 55 à 10 h 50 (3-4 ans)
11 h 05 à 12 h (4-5 ans)

**LIEU**
Centre communautaire (mercredi)
École Horizon-du-Lac (samedi)

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## DANSE HIP HOP 5-12 ANS

DE RETOUR !

**HORAIRE**
**Mercredi**
19 h 05 à 20 h 05 (8-12 ans)
**Samedi**
13 h 45 à 14 h 45 (5-7 ans)

**LIEU**
Centre communautaire (mercredi)
École Horizon-du-Lac (samedi)

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## ESPACE LIBRE ACTION 0 À 5 ANS

DE RETOUR !

**HORAIRE**
**Samedi**
9 h à 11 h (parent-enfant)

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
Gratuit
Inscription recommandée mais non obligatoire

## GARDIENS AVERTIS 11-17 ANS

**HORAIRE**
**Samedi** 14 mars
8 h 30 à 16 h 30

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
45 $

## KATAG | 5-15 ANS

**HORAIRE**
**Vendredi**
18 h 15 à 19 h 15 (5-9 ans)
19 h 20 à 20 h 35 (10-15 ans)

**LIEU**
École des Grands-Vents

**COÛT**
75 $ (5-9 ans)
85 $ (10-15 ans)
Pour 10 semaines

## PEINTURE ACRYLIQUE 6-17 ANS

NOUVEAUX GROUPES

**HORAIRE**
**Mercredi**
18 h 30 à 19 h 30 (9-12 ans)
**Jeudi**
18 h 15 à 19 h 15 (6-8 ans)
19 h 30 à 20 h 30 (13-17 ans)

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
75 $ pour 10 semaines

## PETITS DÉBROUILLARDS 6-12 ANS

DE RETOUR!

**HORAIRE**
**Dimanche**
13 h à 14 h (6-8 ans)
14 h 15 à 15 h 15 (9-12 ans)

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
125 $ pour 8 semaines

## PRÊTS À RESTER SEULS! 9-13 ANS

**HORAIRE**
**Samedi**
15 ou 22 février
9 h à 15 h

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
40 $

## TENNIS | 3-15 ANS

**HORAIRE**
**Dimanche**
12 h 30 à 13 h 30
(3-5 ans, parent-enfant)
13 h 35 à 14 h 35
(6-8 ans)
14 h 40 à 15 h 40
(9-15 ans, débutant)
15 h 45 à 16 h 45
(9-15 ans, intermédiaire*)
NOUVEAU GROUPE
* Évaluation possible

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
105 $ pour 10 semaines

## WOW! WOW! STRESS 11-14 ANS

DE RETOUR!

**HORAIRE**
**Lundi**
18 h 45 à 19 h 45

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## YOGA-JEU | 3-5 ANS

**HORAIRE**
**Mardi**
18 h à 19 h (parent-enfant)

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
75 $ pour 10 semaines

## ZUMBA KIDS | 4-10 ANS

**HORAIRE**
**Mercredi**
18 h 15 à 19 h
(4-6 ans, parent-enfant)
19 h 05 à 19 h 50 (7-10 ans)

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
50 $ pour 10 semaines

## ZUMBA ADO | 11-15 ANS

NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Mercredi**
20 h à 21 h

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## ZUMBA ADO-PARENT 11-15 ANS

NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Mercredi**
20 h à 21 h (parent-ado)

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
100 $ par duo pour 10 semaines

# ACTIVITÉS POUR ADULTES

...

On bouge pour se faire plaisir !

## BADMINTON LIBRE 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Mercredi**
20 h à 22 h

**LIEU**
École Liberté-Jeunesse

**COÛT**
50 $ pour 10 semaines

## BELLYFIT | 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Jeudi**
19 h 35 à 20 h 35

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
92 $ pour 10 semaines

## BELLYFIT SAGE 16 ANS ET + NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Jeudi**
18 h 30 à 19 h 30

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
92 $ pour 10 semaines

## CHANT

**HORAIRE**
**Mardi**
19 h 35 à 20 h 50

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
100 $ pour 10 semaines

## ESPAGNOL DÉBUTANT 16 ANS ET + NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Mercredi**
18 h 45 à 19 h 45
**Jeudi**
10 h à 11 h

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
85 $ pour 10 semaines

## ÉTIREMENT TONUS 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Mardi**
15 h 45 à 16 h 45

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## FUSION YOGA-PILATES 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Mardi**
16 h 50 à 17 h 50

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## INITIATION À L'INFORMATIQUE

**HORAIRE**
**Mercredi**
10 h à 12 h

**LIEU**
Bibliothèque Laurent-Savage

**COÛT**
115 $ pour 7 semaines

## FACEBOOK ET MESSENGER

**HORAIRE** NOUVEAUTÉ
**Mercredi** 11 et 18 mars
13 h à 15 h

**LIEU**
Bibliothèque Laurent-Savage

**COÛT**
33 $ pour 2 semaines

## INTERNET ET COURRIER ÉLECTRONIQUE

**HORAIRE** NOUVEAUTÉ
**Mercredi**
13 h à 15 h

**LIEU**
Bibliothèque Laurent-Savage

**COÛT**
99 $ pour 6 semaines
Préalable: Initiation à l'informatique ou l'équivalent

## INSANITY | 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Lundi**
20 h 05 à 21 h
**Jeudi**
18 h à 18 h 55

**LIEU**
École des Grands-Vents (lundi)
École Horizon-du-Lac (jeudi)

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## MISE EN FORME 50 ANS ET +

**HORAIRE**
**Mardi**
14 h 40 à 15 h 40

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## PEINTURE ACRYLIQUE

**HORAIRE**
**Mercredi**
19 h 45 à 20 h 45

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
75 $ pour 10 semaines

## PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE | 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Dimanche**
19 h 30 à 21 h 30 (intermédiaire)
**Mercredi**
19 h 30 à 21 h 30 (débutant)

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
75 $ pour 10 semaines

## TAI-CHI | 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Mardi**
10 h 30 à 12 h

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
65 $ pour 10 semaines

## PILATES | 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Jeudi**
19 h à 20 h
**Vendredi**
11 h 15 à 12 h 15

**LIEU**
École Horizon-du-Lac (jeudi)
Centre communautaire (vendredi)

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## TENNIS DÉBUTANT 16 ANS ET + NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Jeudi**
20 h à 21 h 30

**LIEU**
École Liberté-Jeunesse

**COÛT**
155 $ pour 10 semaines

## TENNIS INTERMÉDIAIRE 16 ANS ET +

**HORAIRE** NOUVELLE ÉQUIPE!
**Jeudi**
20 h à 21 h 30

**LIEU**
École Liberté-Jeunesse

**COÛT**
155 $ pour 10 semaines

## VÉLO VIRTUEL ENTRAÎNEMENT MOTIV 16 ANS ET + NOUVEAUTÉ

**HORAIRE**
**Jeudi**
20 h à 21 h

**LIEU**
École des Lucioles

**COÛT**
164 $ pour 10 semaines

## YOGA SUR CHAISE 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Mardi**
9 h à 10 h

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## YOGA MUSCULAIRE-PILATES | 16 ANS ET +

**HORAIRE** NOUVEAUTÉ
**Lundi**
19 h à 20 h

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## YOGA HATHA | 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Lundi**
20 h 05 à 21 h 05
**Mardi**
19 h 10 à 20 h 10

**LIEU**
École Horizon-du-Lac

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## ZUMBA FITNESS 16 ANS ET +

**HORAIRE**
**Lundi**
19 h à 20 h
**Jeudi**
20 h 05 à 21 h 05

**LIEU**
École des Grands-Vents (lundi)
École Horizon-du-Lac (jeudi)

**COÛT**
70 $ pour 10 semaines

## ZUMBA GOLD

**HORAIRE**
**Vendredi**
10 h à 11 h

**LIEU**
Centre communautaire

**COÛT**
60 $ pour 10 semaines
Notez qu'il s'agit d'une activité sans saut.

### Suggestion

Faites-nous part de vos champs d'intérêt à l'adresse **inscriptions@vsmsll.ca**.

### RAPPEL

Tous les cours feront relâche du 2 au 8 mars.

# RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!

...

Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook et Twitter afin de rester informés sur ce qui se passe dans votre ville et d'interagir avec votre communauté!

## Actualités

Communiqués, ventes-débarras, rappels saisonniers, etc.

## Loisirs

Programmation, activités spéciales, patinoires, camps, etc.

## Événements

Fêtes thématiques, conférences, spectacles, expositions, etc.

## Pour nous joindre, rien de plus facile!

**Facebook.com**/vsmsll ou retrouvez l'icône à partir de notre site Web

Suivez-nous sur Twitter
**Twitter.com**/vsmsll

Voilà!

## UNE VILLE INTELLIGENTE!

Votre plateforme de communication citoyenne. Créez votre dossier personnalisé pour :

- avoir accès à votre compte de taxes ;
- vous inscrire à toutes les activités offertes par la Ville ;
- recevoir des messages importants ;
- suivre le calendrier des collectes ;
- et bien plus !

Une application mobile est aussi disponible!

# CAMP DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

...

**Du 2 au 6 mars, pour les 5 à 12 ans**

## PÉRIODE D'INSCRIPTION

**Résident :** 20 janvier au 2 février

**Non-résident :** 27 janvier au 2 février

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**En ligne :** vsmsll.ca

**En personne :**
Service des loisirs
et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie

**Lundi au jeudi** 8 h 30 à 16 h 30
**Vendredi** 8 h 30 à 12 h

## AU PROGRAMME

Bricolages, jeux intérieurs et de plein air, activités sportives et culturelles, du plaisir et des surprises !

**HORAIRE**
**Lundi au vendredi**
6 h 30 à 18 h

**COÛT**
Semaine complète : 125 $
À la journée : 30 $

**LIEU**
École des Grands-Vents
3180, rue Laurin

Pour les modalités d'inscription, consultez le **vsmsll.ca**.

## ACCOMPAGNEMENT

Si votre enfant requiert de l'accompagnement, consultez la rubrique ci-contre.

## CAMP DE LA RELÂCHE ET CAMP D'ÉTÉ

### Inscription au programme d'accompagnement

Le camp de jour de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre un programme d'accompagnement aux enfants ayant déjà un suivi particulier à l'école. Ce soutien est offert dans une perspective d'intégration et d'inclusion au camp de jour habituel. **Si votre enfant bénéficie d'assistance, nous vous invitons à remplir la fiche d'évaluation se trouvant sur notre site Web et à nous la faire parvenir par courriel avant le 2 février pour le camp de la relâche scolaire et pour le camp de jour d'été à inscriptions@vsmsll.ca**. Les besoins de votre enfant seront évalués et le responsable des accompagnements vous contactera. Prenez note que la fiche d'évaluation ne remplace pas l'inscription. Vous devrez ensuite inscrire votre enfant au camp.

# PATINOIRES

## PATINOIRE AVEC CHALET ET SURVEILLANCE

**Parc municipal**
3100, rue Laurin

### HORAIRE NORMAL

**Lundi au vendredi** 16 h à 22 h
**Samedi et dimanche** 10 h à 22 h

### RELÂCHE SCOLAIRE

**2 au 6 mars** 10 h à 22 h

### PÉRIODE DES FÊTES

**24 et 31 décembre** 10 h à 15 h
**Noël et jour de l'An** Fermé
**26 au 30 décembre** 10 h à 22 h
**2 au 5 janvier** 10 h à 22 h

*Lors de tempêtes ou de mauvais temps, le chalet municipal sera fermé. Aucun flânage ne sera toléré dans le chalet municipal.*

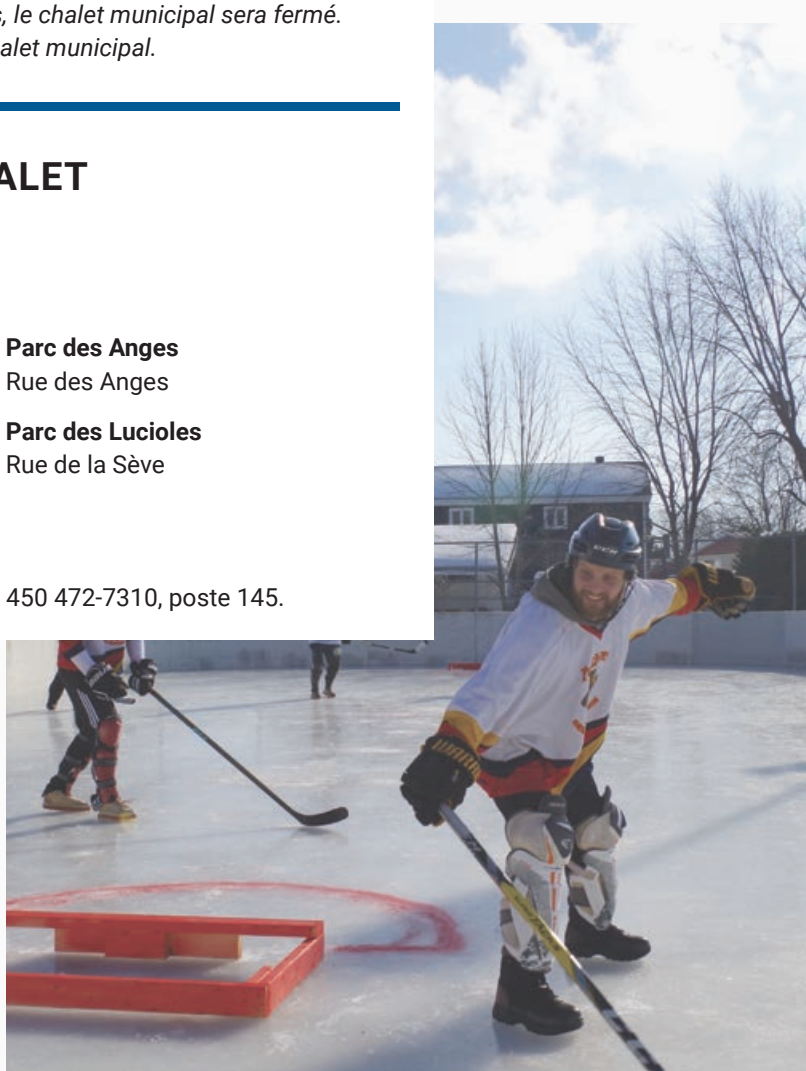

## PATINOIRES SANS CHALET

### HORAIRE NORMAL

Tous les jours jusqu'à 22 h

**LIEUX**

**Parc Clair-de-Lune**
333, 6e Avenue

**Parc Roland-Laliberté**
25, 13e Avenue

**Parc Maurice-Binette**
60, 31e Avenue

**Parc des Anges**
Rue des Anges

**Parc des Lucioles**
Rue de la Sève

Pour plus d'information, téléphonez au 450 472-7310, poste 145.

# LA BIBLIOTHÈQUE

...

**Mon univers de découvertes cet hiver**

## SUGGESTIONS DE LECTURE

### Les nouveautés

#### JEUNESSE

**Titre :** *Mon journal émoji : c'est toi le héros*
**Auteure :** Catherine Kalengula
**Éditions :** Hachette

Lili est invitée par sa meilleure amie à passer une journée avec elle dans un parc d'attractions. Mais elle doit convaincre sa mère de la laisser y aller. Un roman dont le lecteur choisit le déroulement.

#### ADO

**Titre :** *Harry Potter : Sortilèges, le carnet magique – Le chemin de traverse*
**Auteur :** Jody Revenson
**Éditions :** Gallimard

Une plongée interactive unique au cœur des films Harry Potter pour découvrir le chemin de traverse et le monde des sorciers de J.K. Rowling. Depuis le Magicobus jusqu'aux gobelins en passant par les balais, baguettes magiques et boîtes à Flemme. Un ouvrage pour découvrir tous les sortilèges et formules de la saga et comprendre comment les sorts ont été portés au grand écran.

#### ADULTE

**Titre :** *Anna et l'enfant-vieillard*
**Auteur :** Francine Ruel
**Éditions :** Libre Expression

Anna tente de faire le deuil d'un enfant vivant. Son fils s'est perdu dans la drogue, puis dans la rue, une véritable descente aux enfers contre laquelle elle a tout essayé, en vain. La douleur est désormais la seule présence de l'absent, accompagnée par la peur d'Anna de le croiser, la main tendue, et de ne pas le reconnaître. Le roman raconte le parcours de cette femme et de son enfant-vieillard par le biais de fragments touchants, mais jamais larmoyants.

### AVIS DE COURTOISIE

Pour vous rappeler de rapporter vos livres à temps, la bibliothèque peut vous envoyer par courriel des avis automatisés de courtoisie quelques jours avant la date d'échéance. Vous n'avez qu'à en faire la demande auprès de l'équipe de la bibliothèque. Assurez-vous que l'adresse courriel associée à votre dossier citoyen est valide.

## COUPS DE CŒUR

### Club de lecture de jour

**Titre :** *Lusitania*
**Auteur :** Fruel
**Éditions :** Libre Expression

Le 1er mai 1915, le Lusitania, un paquebot britannique, quitte New York pour rejoindre Liverpool, avec à son bord plus de 2 000 passagers. Les eaux entourant l'Angleterre sont classées en zones de guerre, mais le capitaine du navire connaît les règles interdisant les attaques de bateaux civils. Dans son périmètre, à bord du sous-marin allemand U-20, le Kapitänleutnant Walther Schwieger a un objectif tout autre : couler le bateau.

**Titre :** *Dis-moi qui doit mourir*
**Auteur :** Marc-André Chabot
**Éditions :** Libre Expression

Antoine est un vrai bon gars. Il y a quatre ans, sa conjointe et lui ont perdu leur bébé des suites d'un accident. Depuis, Antoine ne supporte plus l'injustice. Si seulement il pouvait rectifier le pointage entre les bons et les salopards. Un soir, l'occasion se présente : il sauve la vie du plus gros caïd de Montréal. Pour rembourser sa « dette d'honneur », le caïd offre à Antoine... cinq morts. Une offre qu'il « ne peut pas refuser... »

### Club de lecture de soir

Vous aimeriez participer à une activité animée durant laquelle les participants partagent leurs coups de cœur littéraires ? Le Club débutera à l'hiver 2020 si le nombre de participants est suffisant.

Inscription à la bibliothèque ou au 450 472-7310, poste 101.

## UNE NAISSANCE, UN LIVRE

Dès sa naissance, abonnez votre enfant à la bibliothèque et obtenez gratuitement la trousse du parfait bébé-lecteur ! Cette trousse comprend le livre *Sur le dos de Baba* créé par Marianne Dubuc, auteure et illustratrice, les guides *Chantez avec votre enfant* et *Lire avec votre enfant*, de même qu'un exemplaire des magazines *Popi* et *Naître et grandir*. Les enfants d'un an ou moins peuvent obtenir la trousse sur présentation d'une pièce justificative indiquant leur date de naissance.

## HORAIRE DES FÊTES

En raison du congé des fêtes, la bibliothèque sera fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre, ainsi que les 1er et 2 janvier 2020.

# ACTIVITÉS CULTURELLES

...

**De la diversité pour vous allumer !**

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### Inscription en ligne à vsmsll.ca

Gratuit pour les citoyens. La carte du citoyen valide est obligatoire.

**Non-résidents**
Activité jeunesse : 5 $
Activité pour adultes : 10 $

La carte du non-résident valide est obligatoire.

La Ville peut, en tout temps, modifier une activité sans préavis et n'est pas tenue de reporter une activité annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## ENFANTS

**À la bibliothèque**

### CONTES TARTINES 18 MOIS-4 ANS (PARENT-ENFANT)

Cet atelier exploratoire sur les arts et la littérature permettra à votre enfant de développer son écoute et sa curiosité à travers une animation douce et colorée de 45 minutes où la musique est également au menu.

PROCHAINES ANIMATIONS

**Mercredis**
8 janvier, 12 février et 11 mars
9 h 15

### HISTOIRES POUR TE FAIRE BOUGER | 3-6 ANS (PARENT-ENFANT)

**Samedi** 18 janvier
9 h 15

### HEURE DU CONTE ET BRICOLAGE | 6-10 ANS

**Saint-Valentin**
**Jeudi** 13 février
18 h 30

### TRICOTIN ET FABRICATION D'UNE CARTE DE NOËL 6 -10 ANS

**En collaboration avec le Cercle de Fermières**

**Lundi** 2 décembre
18 h 30

D'autres activités seront ajoutées cet hiver à la bibliothèque. Visitez notre site Web **vsmsll.ca** sous l'onglet **Loisirs et culture > Bibliothèque** pour tout connaître !

**Au centre communautaire**

## SPECTACLE DE NOËL 2-8 ANS

**Samedi** 21 décembre
10 h 30

Stella, la fille aînée de la Fée des étoiles, entre dans des colères monstres depuis la naissance de sa petite sœur Céleste. Accompagnée de son nounours Sirius, Stella apprendra à s'adapter, à trouver des solutions dans l'adversité, et peut-être même à découvrir en sa petite sœur une alliée précieuse…

## DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE LIVRES | 3-10 ANS

**Samedi** 14 décembre
10 h à 11 h 30

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en collaboration avec l'Association des auteurs des Laurentides, invite les enfants à s'inscrire au Dépouillement d'arbre de livres. L'auteure Roxanne Turcotte animera la lecture d'un conte, puis tous les enfants recevront en cadeau un livre adapté à leur âge. Cette activité se terminera par une collation de Noël.

# CONFÉRENCES SUR LA PHOTOGRAPHIE

**Au centre communautaire**

En collaboration avec le Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Ville offre une série de conférences à toute personne intéressée par le domaine de la photographie. Des conférenciers de tous horizons viendront partager leur passion jusqu'en avril 2020.

## ROBERT LAPENSÉE

**ANIMAUX**
**Vendredi** 29 novembre
19 h 30

Fort de 50 ans d'expérience, Robert Lapensée a touché à tous les aspects de la photographie, allant du studio jusqu'à la montagne, en passant par les mariages et les compétitions sportives. Découvrez avec lui la photo animalière et apprenez à photographier un animal dans la nature.

## MICHEL PROULX

**COMPOSITION ET STRUCTURE D'IMAGE**
**Vendredi** 31 janvier
19 h 30

Michel Proulx revient cette année pour présenter cette fois une conférence sur la composition des images. Comment nettoyer et organiser le message visuel, surtout quand l'intuition n'est pas au rendez-vous ? Vous saurez tout après cette conférence !

## DENIS GERMAIN

**PHOTO DE RUE**
**Vendredi** 28 février
19 h 30

Photographe de presse, Denis Germain présente une image forte et artistique qui raconte une histoire et qui nourrit sa passion pour le beau. Il vous renseignera sur les aspects légaux et vous donnera des trucs pour vaincre vos peurs. À vous de découvrir ce style photographique si inspirant !

### Inscription en ligne à vsmsll.ca

**Pour les résidents :** GRATUIT
Carte du citoyen obligatoire

**Pour les non-résidents :** 10 $

Les non-résidents doivent s'inscrire par téléphone au 450 472-7310, poste 145.

Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## 10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

### AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

### PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

### COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

### ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

### SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

### ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

### MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

### PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

### RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

**En collaboration avec votre service de sécurité incendie**

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

## PRÉVENIR LES INCENDIES DURANT LE TEMPS DES FÊTES

**En vue des préparatifs du temps des fêtes, voici quelques conseils de prévention en sécurité incendie. Ceux-ci seront utiles lors de l'installation du sapin et des décorations de Noël.**

- N'utilisez jamais à l'intérieur des décorations conçues pour l'extérieur, et vice-versa.
- Pour l'éclairage, utilisez uniquement des lumières et des rallonges électriques homologuées par un organisme reconnu (CSA, ULC ou UL) et éteignez toujours les lumières de Noël avant d'aller au lit ou de quitter la maison.
- Soyez prudent en décorant le manteau de la cheminée : évitez d'y suspendre des matières inflammables (tissus synthétiques, sapinages, guirlandes de papier, etc.).
- Ne brûlez pas les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Les matériaux enflammés peuvent s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Ne laissez jamais de chandelles allumées sur ou près de toute matière qui pourrait prendre feu, et assurez-vous d'utiliser des chandeliers stables. Fixez les chandelles solidement dans ceux-ci.

## SAPIN NATUREL

- Choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez le tronc en biseau à votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.
- N'allumez jamais les lumières dans un sapin sec, cela pourrait causer un incendie.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

**Un sapin artificiel est plus sécuritaire et risque moins de prendre feu.**

## DÉGAGEMENT DES BORNES-FONTAINES

Le Service de sécurité incendie tient à vous rappeler qu'un abri d'auto temporaire doit toujours être situé à au moins 1,50 mètre (5 pieds) d'une borne-fontaine de manière à ne pas nuire à l'utilisation et à l'entretien de celle-ci.

En effet, en vertu du règlement municipal 568, article 10.03 :

- Les clôtures, les murs, les haies, les arbustes et les véhicules doivent respecter un dégagement d'au moins 1,5 mètre (5 pieds) de chaque côté d'une borne-fontaine.

De plus, toujours pour des raisons de sécurité, cet espace de dégagement doit être respecté par :

- Les bacs de collecte et gros rebuts ;
- La végétation ;
- L'affichage.

Il est également interdit d'attacher ou d'ancrer quoi que ce soit, par exemple un abri d'auto temporaire, à une borne-fontaine.

## CESAME

**Centre pour l'enfance en santé mentale**

Ateliers de stimulation précoce pour les enfants de 3 à 5 ans présentant des difficultés de comportement, de communication ou de socialisation. Ces ateliers leur permettront de parfaire leurs habiletés motrices, cognitives et socio-affectives et favoriseront l'autonomie.

**COÛT |** **10 $**/année pour la carte de membre annuelle et 10 $ par atelier. Plusieurs conférences gratuites durant l'année sont incluses avec la carte de membre.
**INFO |** 450 623-5677 | **cesamedeuxmontagnes.com**

## CLUB DE SKI

**DEUX-MONTAGNES/RIVE-NORD**

**Sports de glisse (ski et planche à neige) pour toute la famille**

Journées d'information et d'inscription. Plusieurs forfaits sont offerts, avec ou sans transport, et avec ou sans leçons.

**QUAND |** **Inscriptions :** du vendredi 29 novembre au lundi 2 décembre chez Sports Experts, sur le boulevard Arthur-Sauvé.
**Sorties**: 10 samedis, à partir du 11 janvier.
**COÛT |** Varie selon les forfaits
**INFO |** 450 473-0641 | info@skideuxmontagnes.ca
**skideuxmontagnes.ca**

## 4 Korners

**Centre de ressources familiales**

Séances d'information, promotion de la santé, base de données sur les ressources locales et activités pour tous les goûts : matinées parent-enfant, scrapbooking, tai-chi, yoga, soirées d'artisanat pour la famille, groupe de soutien pour femmes, etc. Les activités se déroulent en anglais.

**QUAND |** Dès maintenant !
**COÛT |** Activités gratuites pour les membres, adhésion 10 $/année. Gratuit pour les enfants.
**INFO |** 450 974-3940 | info@4kornerscenter.org
/4KornersCenter | **4kornerscenter.org**

## Cercle de Fermières

**Activités créatives**

Vous voulez apprendre ou perfectionner le tissage, la couture, la broderie, le crochet ou le tricot et réaliser de belles créations originales ? Venez nous rejoindre dans une ambiance amicale et constructive.

**QUAND |** Lundi, mardi et mercredi, de 13 h à 16 h et de 18 h 30 à 21 h
**COÛT |** 30 $ par année, incluant l'abonnement au magazine *L'Actuelle*, publié cinq fois l'an
**LIEU |** Centre communautaire
**INFO|** 450 598 6045 | brodie944@hotmail.com

## Danse en cœur

**Cours de danse en ligne pour débutants et intermédiaires**

Journée portes ouvertes pour les inscriptions à la session d'hiver, début des cours et soirées spéciales.

**QUAND |** **Journée portes ouvertes :** 8 janvier, de 9 h 30 à 14 h 30. **Début des cours :** 15 janvier à 9 h 30 (débutants) et 12 h 45 (intermédiaires).
**Soirées spéciales :** Samedis 18 janvier, 15 février et 7 mars.
**COÛT |** 90 $ pour 15 cours
**LIEU |** Centre communautaire
**INFO |** 450 491 5774 | danseencoeur@videotron.ca
**danseencoeur.ca**

## DANSE DE L'AMITIÉ

**Cours de danse en ligne et soirées de pratique**

Journée portes ouvertes pour la session d'hiver, début des cours et soirées thématiques.

**Journée portes ouvertes 2020**
**QUAND |** 6 janvier, de 10 h à 14 h 30 et de 19 h à 20 h 30.
**Cours**
**QUAND |** Lundi : **débutants** de 9 h à 11 h 30, **intermédiaires** de 12 h 45 à 15 h et de 19 h à 21 h, incluant la pratique.
**COÛT |** 65 $ pour 15 cours
**Soirées thématiques**
**QUAND |** 25 janvier (Décorez votre table) et 22 février (Saint-Valentin)
**LIEU |** Centre communautaire
**INFO |** 450 623-0241

## La Mouvance Centre de femmes

**Centre qui vise à briser l'isolement des femmes, à les informer, à les sensibiliser, à les conscientiser et à les soutenir dans leur démarche personnelle.**

Conférences gratuites présentées à 13 h 30

**QUAND |** 5 février : **Vivre en harmonie avec la lune**. Découvrez les rythmes de ce satellite naturel pour comprendre les phases lunaires et leurs influences sur l'énergie et le corps, et apprenez à manifester vos intentions à cette Déesse de la nuit.
11 mars : **Connaître et comprendre la fibromyalgie**.

Visitez notre site Web pour avoir la liste des prochaines conférences. Inscription par téléphone dès le 13 janvier.

**INFO |** 450 472-7245 | /lamouvance | **lamouvance.ca**

## CARREFOUR PÉRI-NAISSANCE ET FAMILIAL

**Conférences sur le sommeil du bébé et le développement psychomoteur de l'enfant**

**QUAND |** 1er mercredi de chaque mois (sommeil) et tous les jeudis (développement de l'enfant) à 13 h
**COÛT |** 5 $ pour les membres, 10 $ pour les non-membres
**INFO |** 450 472-2555 | /PeriNaissance
**carrefourperinaissance.org**

## La Société canadienne du cancer

**17e édition du Relais pour la vie de la MRC de Deux-Montagnes**

Le Relais pour la vie est une marche de 12 heures durant lesquelles les membres d'une équipe se relayent autour d'une piste afin d'amasser des fonds. C'est une nuit pour célébrer la vie malgré le cancer et pour rendre hommage aux personnes touchées par la maladie.

**QUAND |** Vendredi 5 juin
**COÛT |** 15 $ par participant
**LIEU |** Parc municipal
**INFO |** 450 668-1013, poste 25414 | **relaispourlavie.ca**
cynthia.russo@quebec.cancer.ca

## ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

**Inscriptions pour la saison 2020, enfants nés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2015**

**QUAND |** À partir de la mi-janvier, en ligne via le site Web
**COÛT |** Varie selon la catégorie
**LIEU |** Camp d'entraînement dès le 14 mars à la polyvalente Deux-Montagnes (sauf novices)
**INFO |** cardinals@abmldm.com | /ABMLDM
**abmldm.org**

## Chevaliers de Colomb

**Inscriptions aux paniers de Noël et guignolée**

Les familles dont la situation financière est difficile et qui désirent un coup de main peuvent s'inscrire aux paniers de Noël. Présentez-vous aux soirées d'inscription à la Maison du citoyen avec une pièce d'identité et la carte du citoyen valide pour chacun des membres de la famille.

**QUAND |** 19, 20, 21 et 26, 27, 28 novembre, de 18 h 30 à 20 h 30

**GRANDE GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB**
De nombreux bénévoles sillonneront les rues pour récolter vos denrées non périssables. Aidez-les en préparant vos dons à l'avance !

**QUAND |** Samedi 30 novembre, de 9 h à 17 h

**BÉNÉVOLES**
Vous aimeriez vous impliquer lors de cette journée ? Présentez-vous entre 9 h et 12 h à l'adresse ci-dessous le jour de la collecte.

**LIEU |** Maison du citoyen, au 3101, rue de l'Église
**INFO |** 450 491-7453

## CLUB DES AMIS DU MARACANA DE STE-MARTHE

**Entraînement de Maracana pour les adultes et cours de soccer pour les enfants de 6 ans et plus**

**QUAND |** Vendredi, de 19 h 45 à 22 h (entraînement adultes)
Samedi, de 14 h à 18 h (cours enfants)
**COÛT |** Gratuit
**LIEU |** École Liberté-Jeunesse
**INFO |** 514 569-1472 | cissemamadou1067@yahoo.fr

# NOUS JOINDRE

## HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone _____ 450 472-7310
Cabinet de la mairesse _____ poste 144
Direction générale _____ poste 144
Service du greffe _____ poste 144
Service des communications et des relations avec les citoyens ____ poste 109
Service de l'urbanisme _____ poste 120
Service des taxes _____ poste 100

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

99, rue de la Mairie
Téléphone _____ poste 101

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie
Service des loisirs et de la vie communautaire _____ poste 145
Service des arts et de la culture _____ poste 145

## GARAGE MUNICIPAL

2960, boulevard des Promenades
Service des travaux publics et de l'entretien du territoire _____ poste 111
Service du génie et de l'aménagement du territoire _____ poste 116

**RÉGIE DE POLICE** _____ 450 473-4686

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE** _____ 450 473-2730

**URGENCES** _____ 911

HUMAINE

**Responsable de la publication :** Me Sonia Paulus, mairesse
**Rédaction des textes et coordination :** Geneviève Béala, responsable des communications et des relations avec les citoyens
**Mise en page et infographie :** Communications Studiogrif
**Impression :** Imprimerie L'Empreinte inc.
**Distribution :** Postes Canada
**Tirage :** 7 500 exemplaires
**Dépôt légal :** Bibliothèque nationale du Québec

*Vision sur le Lac* est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements. Elle est distribuée gratuitement, dans tous les foyers marthelacquois, et publie majoritairement des photos prises par le *Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac*.